# Politique de vaccination COVID-19 CADS

Titre de la politique	Politique de la vaccination COVID-19
Exécutif responsable	Président de CADS et du Comité HR et Politiques
Bureau responsable	CADS National et le Comité HR et Politiques
Approuvé par	Conseil D'administration CADS
Contact	Directeur exécutif, Christian Hrab
Date effective	21 septembre 2021
Dernière mise à jour	21 septembre 2021
Prochaine révision	Selon les besoins

Auteur du document	Amy Royea
Titre	Directeur des opérations, CADS national
	Membre du Comité national des RH et des politiques du CADS

Historique des versions :					
Date	Version du document	Historique des révisions du document	Auteur/Reviseur du document		
1er septembre 2021	1.0	Ébauche initiale	Amy Royea		
1er septembre 2021	1.1	Révision initiale	Christian Hrab		
8 septembre 2021	1.2	Deuxième révision	CSA Comité national des RH et des politiques		
13 septembre 2021	1.3	Troisième révision	CADS Divisions : BCAS, CADS AB, CADS ON, CADS NCD Christian Hrab		
21 septembre 2021	1.4	Édité attestation de correspondance avec la politique finale	Amy Royea, Christian Hrab, John Ross		

Les approbations:			
Date	Version du document	Nom et titre	Signature
21 septembre 2021	1.3	Meredith Gardner, directeur	Meredith Gardner

#### Le document Web est la version contrôlée

L'exécutif responsable publiera les révisions de ce document sur le site Web national du CADS www.cads.ski et pourra simultanément diffuser des alertes par courrier électronique aux parties concernées.

Les copies ou extraits de cette documentation, que vous pouvez télécharger à partir du site Web CADS National, sont des copies non contrôlées et peuvent ne pas refléter le contenu actuel et approuvé. Vous êtes responsable de vous assurer que vous accédez à la dernière révision.



## Table des matières

1.	Déclaration de politique	3
2.	Confidentialité	3
	Adhérence	
	Examen et approbation des politiques	
5.	Reconnaissance et entente	5



### 1. Déclaration de politique

En raison de la pandémie de coronavirus de 2020-2021, les organisations sportives canadiennes ont dû élaborer des plans de sécurité CoVid-19 afin de se conformer aux règlements et aux directives des agents de santé provinciaux et territoriaux.

POUR LES ÉTUDIANTS - ATHLÈTES - BÉNÉVOLES - MONITEURS - LA FAMILLE, LES AMIS ET LES SOIGNANTS

La politique nationale de vaccination de Sports de glisse adaptés canadiens est la suivante :

- 1.1 Tous les membres de CADS qui participent à un événement, un camp, un programme ou une leçon doivent être complètement vaccinés contre le COVID-19 au plus tard deux semaines avant l'événement, le camp, le programme ou la leçon.
- 1.2 Vous serez responsable de soumettre votre preuve de vaccination qui sera ensuite reçue et, si elle est valide, approuvée par l'administrateur du club.
- 1.3 Si vous avez besoin d'une exemption en raison d'une condition médicale, de votre âge ou d'autres motifs protégés par la Charte canadienne des droits de la personne, vous devrez soumettre un résultat négatif au test COVID 72 heures avant l'événement, le camp, le programme ou la leçon. Les enfants âgés de moins de 12 ans à ce moment-ci, conformément aux règlements et directives des agents de santé provinciaux et territoriaux, ne sont pas tenus de produire un résultat de test COVID.
- 1.4 Si vous n'êtes pas entièrement vacciné et que vous n'avez pas d'exemption de vaccination, vous ne pourrez pas participer et serez retiré de l'événement, du camp, du programme ou de la leçon en question.
- 1.5 Le Sport de glisse adapté canadien (CADS) a le droit de changer ou de modifier cette politique de vaccination obligatoire COVID-19 en tout temps.

#### 2. Confidentialité

- 2.1 CADS et ses représentants ne divulgueront pas à des tiers les informations soumises par le membre, sauf si cette divulgation est exigée par un organisme de santé ou si elle est demandée par l'assureur.
- 2.2 Tous les dossiers des membres, ou tout autre matériel pertinent seront gardés confidentiels par CADS, sauf si la divulgation est requise par une procédure établie par les autorités de santé publique ou si la loi l'exige.
- 2.3 Les procédures habituelles du CADS liées à la vie privée et à la confidentialité seront toujours respectées.



#### 3. Adhérence

- 3.1 Tous les membres de CADS qui participent à un événement, un camp, un programme ou une leçon doivent signer pour confirmer qu'ils ont lu, compris et accepté de se conformer à cette politique de vaccination COVID. Ceux qui ne signent pas ne seront pas acceptés comme membres, employés ou sous-traitants de CADS.
- 3.2 La signature fera partie de l'inscription annuelle au CADS où sera effectuée par un processus séparé au niveau de la division ou du programme CADS.

## 4. Examen et approbation des politiques

- 4.1 Cette politique a été approuvée par le conseil d'administration du CADS le 21 septembre 2021.
- 4.2 Cette politique doit être révisée de temps à autre par le Comité des politiques et des ressources humaines de CADS et par les cadres supérieurs afin de s'assurer qu'elle reste d'actualité.



#### 5. Reconnaissance et entente

Aux fins de reconnaissance et d'attestation de l'intention de se conformer à la politique de vaccination CADS COVID-19, l'annexe suivante fera partie du processus d'inscription à Snowline.

Note: Le contenu intégral de cette politique de vaccinationCOVID reste en vigueur et est accessible à l'adresse (lien vers le document sur le site CADS.ski).

\* \* \*

POUR LES ÉTUDIANTS-ATHLÈTES - LES BÉNÉVOLES - LES MONITEURS - LA FAMILLE, LES AMIS ET LES SOIGNANTS

La politique nationale de vaccination de Sports de glisse adaptés canadiens est la suivante :

- 1.1 Tous les membres de CADS qui participent à un événement, un camp, un programme ou une leçon doivent être complètement vaccinés contre le COVID-19 au plus tard deux semaines avant l'événement, le camp, le programme ou la leçon.
- 1.2 Vous serez responsable de soumettre votre preuve de vaccination qui sera ensuite reçue et, si elle est valide, approuvée par l'administrateur du club.
- 1.3 Si vous avez besoin d'une exemption en raison d'une condition médicale, de votre âge ou d'autres motifs protégés par la Charte canadienne des droits de la personne, vous devrez soumettre un résultat négatif au test COVID 72 heures avant l'événement, le camp, le programme ou la leçon. Les enfants âgés de moins de 12 ans à ce moment-là, conformément aux règlements et directives des agents de santé provinciaux et territoriaux, ne sont pas tenus de produire un résultat de test COVID.
- 1.4 Si vous n'êtes pas entièrement vacciné et que vous n'avez pas d'exemption de vaccination, vous ne pourrez pas participer et serez retiré de l'événement, du camp, du programme ou de la leçon en question.
- 1.5 Le Sport de glisse adapté canadien (CADS) a le droit de changer ou de modifier cette politique de vaccination obligatoire COVID-19 en tout temps.

Je reconnais avoir lu et compris la politique nationale de vaccination COVID-19 de CADS. J'accepte de me conformer à cette politique. Je comprends parfaitement que si j'enfreins cette politique, je peux faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au renvoi de la CADS.

Nom Date

